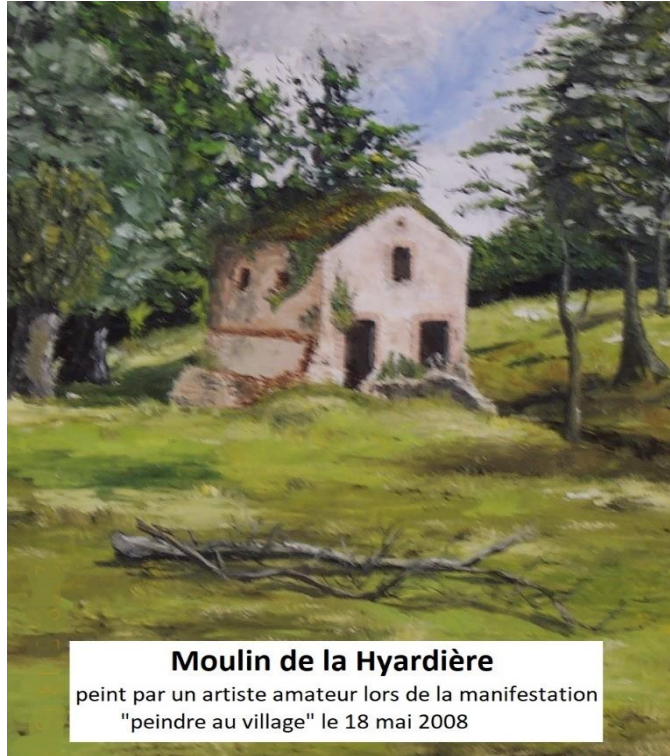


LA HYARDIÈRE 1^{ÈRE} PARTIE



Curieux village que la Hyardière, arrosé par la Divatte, dont l'infrastructure est partagée sur 3 communes et 2 départements. Chaque commune utilisant un nom différent pour indiquer le même lieu, tout en conservant sensiblement la même tonalité, conséquence de la transmission orale de nos ancêtres : La Hyardière pour la Remaudière, La Hiardière pour le Loroux-Bottereau et la Ziardière pour Landemont.

Ce village, de nos jours plutôt isolé, traversé par un sentier pédestre, vestige de son activité du XIX^{ème}, offre un cadre assez exceptionnel aux randonneurs. Avec l'ancienne ligne du Petit Anjou à voie unique Cholet Nantes et ses 2 chemins vicinaux d'accès : **le chemin de la Suze** qui desservait la Carrière du Grand-Côteau et le **Chemin de la Brevère** utilisé pour l'exploitation de la Meunerie.

Par sa configuration territoriale, notre commune a vu l'implantation de nombreux moulins à céréales grâce à la présence de la vallée encaissée de la Divatte pour les moulins à eau et à son plateau assez élevé pour les moulins à vent. Les deux types de moulins permettaient une continuité dans l'activité de meunerie, les moulins à vent prenant le relais des moulins à eau pendant les périodes d'étiage en l'été ou l'hiver durant les crues de la rivière.

«Le Moulin de la Hyardière» sur la rive droite, est situé sur Landemont . Ce moulin, reconstruit en 1889, propriété de la famille Tessier, puis de Jean Delaunay leur gendre, a été détruit par un incendie pendant la 1^{ère} guerre mondiale et n'a jamais fonctionné depuis. Le site, très pittoresque, montre un long bief. L'éboulis de pierre issu du barrage détruit qui détournait l'eau au niveau du pont métallique du « Petit Anjou » enjambe la Divatte. Il alimentait la roue par-dessus, celle-ci placée à l'extérieur de l'habitat. Le bâtiment sans toiture est propriété privée et il est accessible par ses propriétaires soit en passage à gué pour véhicule agricole ou sur une passerelle au-dessus de la Divatte à partir de ce village.

Ce moulin a été couplé successivement par deux moulins à vent, aujourd'hui disparus, celui de la Brevère fin XVIII^{ème} jusqu'au milieu XIX^{ème} et celui de l'Angrèverie du milieu XIX^{ème} jusqu'à la première guerre mondiale.

Le travail du meunier était conditionné par l'eau et le vent. Il devait saisir ces forces naturelles qui allaient entraîner les moulins et mouvoir les meules. Il lui arrivait d'avoir quelques repères qui lui permettait d'utiliser au maximum ces forces naturelles. Le meunier plaçait la nuit le panneau devant la cheminée. Si celui-ci s'agitait, les vibrations le réveillaient. Il prenait sa lanterne et partait à son moulin à vent nuit et jour, surtout dans les moments d'intense activité. Il fallait guetter cette énergie et choisir le bon moment quand elle se présentait, car les fêtes religieuses et le repos dominical étaient respectés.

Le temps calme était réservé aux tournées. L'accès dans les villages, par des chemins impraticables surtout l'hiver, a été longtemps fait à pied avec un mulet, ou un cheval, chargé de son bât. Avec l'amélioration de l'état des chemins notamment celui de la Brevère et l'évolution des moyens de transport à traction animale, la cariole remplaça peu à peu le bât. La tournée se faisait aux alentours des moulins et au-delà des limites de la commune. Ses rencontres dans les villages le rendaient populaire, il voyait "du monde" et connaissait les nouvelles. Souvent farceur et blagueur il était bien accueilli. Il rapportait la farine et le son dans un sac où le nom de chaque fermier était porté. Il arrivait que la meunière remplaçait le mari et partait faire les livraisons.

Le meunier se payait en nature. Il prélevait sur la farine le prix de la mouture. La retenue était plus importante s'il devait assurer le transport, si le blé était déposé et la farine reprise au moulin le prélèvement était inférieur. Un signe d'amitié se manifestait aussi au décès de l'un d'eux les ailes des moulins se mettaient en croix et s'orientaient vers la maison du défunt.

J.P. descendant de Bordier